

Latifa ibn Ziaten ou l'art d'administrer en douceur l'infâme potion musulmane ...

écrit par Maxime | 13 juillet 2017

<http://www.sudouest.fr/2017/07/05/elle-declenche-des-choses-tr-es-fortes-3590332-4585.php>

« Son visage vous sera familier » écrit le journaliste de Sud ouest, même si l'intéressée apparaît voilée même quand elle intervient devant des enfants à l'école publique... (l'intervenant ponctuel dans un établissement scolaire ne pouvant arborer de signes d'appartenance religieuse ou idéologique

:<http://resistancerepublicaine.com/2017/03/12/selon-la-loi-les-accompagnatrices-scolaires-ne-peuvent-pas-etre-voilees/>

« Latifa Ibn Ziaten est cette mère devenue activiste après la mort de son fils Imad, tué par le terroriste Mohamed Merah qui, entre le 11 et 22 mars 2012, avait assassiné sept personnes à Montauban et Toulouse. Depuis, elle parcourt la France et le monde pour défendre la jeunesse des quartiers et combattre la haine par la tolérance ».

Un film lui est consacré, qui commence à être diffusé. J'avoue ne pas avoir la patience de le regarder.

Vu les avantages discriminatoires que Macron entend conférer aux quartiers, on peut penser que la « jeunesse des quartiers » n'a plus vraiment besoin d'être défendue. Elle sera chouchoutée par les pouvoirs publics, au détriment des jeunes isolés des campagnes (ou même des quartiers urbains non concernés par le dispositif à venir, ce que la Constitution interdit). Dommage donc pour les autres, qui ne bénéficieront pas de l'enveloppe de 15.000 euros, ni des classes de 12 enfants... Il s'agit de « discrimination positive » : un oxymore et une pratique anglo-saxonne étrangère à la tradition

républicaine française.

Latifa Ibn Ziaten propage, de bonne foi semble-t-il, le message « c'est pas ça l'islam ». Son combat ne peut pas être critiqué à la légère, mais il peut être contreproductif. L'application du principe de précaution à l'islam est d'ores et déjà un tabou. Si l'on martèle que l'islam est une « belle religion » (doctrine Cazeneuve), on éloigne la perspective de recourir au principe de précaution dans ce domaine au nom de l'ordre public préventif (article 10 DDHC). On donne l'impression qu'il n'y a aucun moyen juridique d'action préventive concernant l'islam.

Alors qu'on nous dépeignait autrefois une personne émouvante et meurtrie, le portrait de « Sud ouest » est désormais différent : « ce personnage haut en couleur très loin de l'image de la mère en deuil. Alors qu'elle reçoit à Paris un groupe de femmes marocaines victimes des attentats à Casablanca, éplorées, elle tranche par sa vitalité et sa joie. C'est ce qu'elle répète à longueur de voyage : « C'est à vous de vous prendre en charge. Il n'y a pas de fatalité ».

Merci du conseil... Comment se prendre en charge, à part se droguer d'antidépresseurs dans de telles circonstances ?

« Il est plus simple de prévenir que guérir »...

Je donne ma langue au chat pour son cas individuel. Cela dépasse mes compétences.

En revanche, je sais que la France s'est construite sans l'islam et qu'elle n'a pas besoin de l'islam. Il y a une longue histoire de rapports d'antagonisme entre la France et le monde musulman, depuis les Croisades.

Dans notre pays, il n'existe pas de déterminisme dans ce domaine. L'islam est actuellement considéré en France comme une opinion, que chacun est libre d'abandonner. Nous sommes, dans notre pays, responsables de nos choix idéologiques.

« Latifa Ibn Ziaten a l'art de se fondre dans toutes les situations et de passer des ors de La République à une association de quartier. « C'est une passeuse, très mobile, très empathique. Elle n'a aucun souci de légitimité » lit-on encore dans l'article. Sans la mort de son fils, elle n'aurait sans doute jamais connu ces « ors de la République ».

Son discours est-il totalement désintéressé ? Voici un point que j'aurais aimé voir abordé dans l'article de Sud ouest. A-t-elle quelque fonction officielle ? Un soutien financier public, français ou étranger ? Son association est-elle subventionnée et sa présidence d'association rémunérée ? Est-elle motivée par la gloire, le souhait de vouloir être « quelqu'un » de connu (14000 abonnés twitter) ? Envisage-t-elle de briguer des mandats publics ? Ou son combat est-il totalement désintéressé ; mais alors, quelle est son expertise dans ce domaine ?

Le seul combat digne d'être mené pour la sécurité de la population française dans son ensemble, si nous ne voulons pas abandonner nos fondamentaux (égalité, laïcité etc.), est d'exiger l'application du principe de précaution à l'islam.

En effet, l'actualité montre bien qu'on ne peut pas prévenir le passage à l'acte violent. Un musulman en apparence modéré s'est avéré ne pas l'être (<http://www.20minutes.fr/paris/2081711-20170607-attaque-dame-paris-dernier-encore-disait-al-baghdadi-idiot>).

Les objectifs et actions de l'association Imad (<https://association-imad.fr/v2/nos-actions/>) semblent louables. Favoriser la paix de façon « artisanale » et non « industrielle »

(<https://association-imad.fr/v2/nos-actions/voyage-au-maroc/>) procède sans doute d'une bonne intention, mais peut-on vraiment ainsi résoudre le problème à long terme, quand des millions de personnes sont susceptibles d'être concernées, dont certaines, animées d'une logique de conquête et de destruction, n'ont aucune intention de se laisser convaincre

par ce discours de paix ? Certaines sont aussi très douées pour dissimuler leurs intentions criminelles.

Je ne crois pas, pour ma part, en l'efficacité d'une action « artisanale ». C'est le tonneau des Danaïdes, surtout avec les frontières poreuses de la France : il faudrait aller prêcher la « bonne parole » à travers toute l'Europe compte tenu de la liberté de circulation ! Est-ce bien raisonnable et convaincant ?

Prêcher auprès des millions de migrants débarquant un peu partout en Europe sans avoir sollicité préalablement une autorisation d'entrée sur le territoire ?

Voilà pourquoi je n'ai pas la patience de m'intéresser au film qui est sorti à son sujet. Quelques recherches sur son association et son action me suffiront pour me faire une opinion. Je ne crois pas qu'on puisse prévenir la « radicalisation », c'est-à-dire l'effort pour faire passer la loi islamique avant la loi républicaine, même par la violence, d'un musulman de cette manière.

Prêcher la bonne parole est une chose ; régler un problème de sécurité publique rapidement pour éviter qu'il y ait d'autres victimes en est une autre. Ne parle-t-on pas d'état d'urgence, donc d'action urgente ?